



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Certifié conforme à l'original produit

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 77 du 27 septembre 2024

TEXTE RÉGLEMENTAIRE PERMANENT

Texte 10

CIRCULAIRE N° 2024-14069/ARM/DCSSF/SDT

portant abrogation de textes.

Du 11 septembre 2024

CIRCULAIRE N° 2024-14069/ARM/DCSSF/SDT portant abrogation de textes.

Du 11 septembre 2024

NOR A R M B 2 4 0 1 6 6 3 C

Référence(s) :

Décision du 27 août 2024 portant délégation de signature (direction centrale du service de soutien de la flotte) (JO n° 208 du 1er septembre 2024, texte 11)

Texte(s) abrogé(s) :

- Circulaire n° 4 - 21 124 CN/R du 26 mars 1974 relative aux bâtiments de surface en service, mesures préventives contre les incendies dans les compartiments moteurs diesel, moteurs SACM type MGO et AGO (n.i. BO).
- Circulaire n° 6-310 037 CN/R du 21 janvier 1976 relative aux moteurs pour embarcations (n.i. BO).

- [Circulaire N° 1-310232/CN/R du 20 mai 1981 relative aux règles de déclassement des motopropulseurs montés sur des embarcations.](#)
- [Circulaire N° 8-060189/SPN/FS du 05 novembre 1998 relative aux règles d'entretien applicables aux moteurs diesel DAF type DKS 1160 M en service sur les groupes électrogènes \(GE\) des chasseurs de mines tripartites \(CMT\).](#)
- [Circulaire N° 2008-21360/DEF/DCSSF/SDT du 05 juin 2008 relative aux règles d'entretien des moteurs diesel SEMT Pielstick PA4-200 VGDS en service sur les patrouilleurs type P 400.](#)

Référence de publication :

--

1. OBJET

Faisant suite à :

- retrait du service actif des bâtiments équipés de moteurs MGO et AGO ;
- l'évolution des moteurs pour embarcations ;
- la fin des moteurs DAF type DKS dans la Marine ;
- retrait du service actif des patrouilleurs type P 400.

Les textes concernant ces domaines ne sont plus applicables.

-

2. ABROGATIONS - PUBLICATION

Les circulaires ci-dessous sont abrogées :

- circulaire n° 4 - 21 124 CN/R du 26 mars 1974 relative aux bâtiments de surface en service, mesures préventives contre les incendies dans les compartiments moteurs diesel, moteurs SACM type MGO et AGO (n.i. BO) ;
- circulaire n° 6-310 037 CN/R du 21 janvier 1976 relative aux moteurs pour embarcations (n.i. BO) ;
- circulaire n° 1-310232/CN/R du 20 mai 1981 modifiée relative aux règles de déclassement des motopropulseurs montés sur des embarcations ;
- circulaire n° 8-060189/SPN/FS du 05 novembre 1998 modifiée relative aux règles d'entretien applicables aux moteurs diesels DAF type DKS 1160 M en service sur les groupes électrogènes (GE) des chasseurs de mines tripartites (CMT) ;
- circulaire n° 2008-21360/DEF/DCSSF/SDT du 05 juin 2008 modifiée relative aux règles d'entretien des moteurs diesel SEMT Pielstick PA4-200 VGDS en service sur les patrouilleurs type P 400.

La présente circulaire est publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre des armées et par délégation :

*L'ingénieur en chef de l'armement,
sous-directeur technique du service de soutien de la flotte,*

Maximilien PORTIER.

